

SCF CONSEILS CAPITALE-NATIONALE -
CÔTE-NORD INC.
(ANCIENNEMENT SCFA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD INC.)
ÉTATS FINANCIERS
31 JUILLET 2024

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Déficit	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 15



COEFICIA

SOCIÉTÉ DE COMPTABLES
PROFESSIONNELS AGRÉÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de
SCF CONSEILS CAPITALE-NATIONALE - CÔTE-NORD INC.
(ANCIENNEMENT SCFA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD INC.)

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de SCF CONSEILS CAPITALE-NATIONALE - CÔTE-NORD INC. (ANCIENNEMENT SCFA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD INC.) (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 juillet 2024, et les états des résultats, du déficit et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 juillet 2024, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Société de comptables professionnels agréés Coeficia inc.¹

Québec, le 18 novembre 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A121857

SCF CONSEILS CAPITALE-NATIONALE - CÔTE-NORD INC.
(ANCIENNEMENT SCFA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD INC.)

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

5

	2024	2023
PRODUITS		
Honoraires	1 913 077 \$	1 699 131 \$
Honoraires autres	220 088	213 350
	2 133 165	1 912 481
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	1 086 600	879 082
Sous-traitance	697 333	628 230
Frais de gestion	109 569	93 156
Honoraires professionnels	58 508	52 192
Loyer	57 006	59 842
Logiciels, redevances et réseaux	44 363	46 663
Assurances	26 166	27 690
Télécommunications	18 971	18 975
Poste et messagerie	16 320	20 779
Frais de bureau	11 940	25 491
Frais de déplacement	7 293	2 875
Entretien et réparations	3 458	5 754
Publicité et promotion	3 371	5 131
Location d'équipement	1 174	1 174
Mauvaises créances	1 906	5 008
Intérêts et frais bancaires	38 626	43 697
Amortissement des immobilisations corporelles	847	704
	2 183 451	1 916 443
PERTE D'EXPLOITATION	(50 286)	(3 962)
AUTRES PRODUITS		
Revenus d'intérêts	8 931	12 733
BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(41 355)	8 771
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		
Futurs	(5 000)	1 100
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE)	(36 355) \$	7 671 \$

SCF CONSEILS CAPITALE-NATIONALE - CÔTE-NORD INC.
(ANCIENNEMENT SCFA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD INC.)

DÉFICIT

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

6

	2024	2023
SOLDE AU DÉBUT	(211 014) \$	(218 685) \$
Bénéfice net (perte nette)	(36 355)	7 671
SOLDE À LA FIN	(247 369) \$	(211 014) \$

SCF CONSEILS CAPITALE-NATIONALE - CÔTE-NORD INC.
(ANCIENNEMENT SCFA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD INC.)

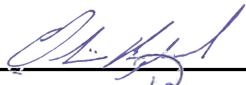
BILAN

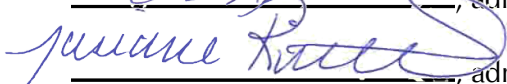
31 JUILLET 2024

7

	2024	2023
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	94 403 \$	76 003 \$
Débiteurs (note 3)	350 041	238 819
Travaux en cours	130 735	265 998
Frais payés d'avance	28 568	32 061
	603 747	612 881
PLACEMENTS (note 4)	1 010	1 010
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	3 968	617
IMPÔTS FUTURS (note 9)	34 700	29 700
	643 425 \$	644 208 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 7)	440 273 \$	394 100 \$
Dû à un actionnaire (Fédération de l'UPA de la Capitale- Nationale-Côte-Nord), 5,05 %	450 421	421 022
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 8)	-	40 000
	890 694	855 122
CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS		
CAPITAL-ACTIONS (note 10)	100	100
DÉFICIT	(247 369)	(211 014)
	(247 269)	(210 914)
	643 425 \$	644 208 \$

Pour le conseil d'administration,


_____, administrateur


_____, administrateur

SCF CONSEILS CAPITALE-NATIONALE - CÔTE-NORD INC.
(ANCIENNEMENT SCFA CAPITALE-NATIONALE-CÔTE-NORD INC.)

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

8

	2024	2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net (perte nette)	(36 355) \$	7 671 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	847	703
Impôts futurs	(5 000)	1 100
	(40 508)	9 474
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités d'exploitation (note 11)	73 707	506 995
	33 199	516 469
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 198)	-
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	(40 000)	-
Variation nette du dû à un actionnaire	29 399	(370 763)
	(10 601)	(370 763)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	18 400	145 706
TRÉSORERIE AU DÉBUT	76 003	(69 703)
TRÉSORERIE À LA FIN	94 403 \$	76 003 \$

La trésorerie est constituée de l'encaisse.

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La société par actions, constituée le 19 décembre 2013 et régie en vertu de la Loi sur les sociétés par actions du Québec, exploite un cabinet de Comptables Professionnels Agréés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La société applique les normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

La société évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la société qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la société dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

La société évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

PRODUITS

Les produits d'honoraires sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux. La portion des travaux qui a été exécutée est déterminée par le montant des heures engagées jusqu'à ce jour. Ces produits sont comptabilisés lorsqu'il y a des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les montants sont déterminables et que le recouvrement est raisonnablement sûr. Les ajustements apportés aux contrats à prix fixe sont comptabilisée aux résultats dès qu'il est probable que le total des coûts du contrat sera supérieur au total des produits du contrat. Les travaux en cours au titre d'un contrat représentent les produits ayant été comptabilisés mais non encore facturés aux clients. Les produits reportés au titre d'un contrat représentent l'excédent des sommes encaissées par rapport aux produits comptabilisés.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La société utilise la méthode des impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 ans

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2024

11

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la provision pour créances douteuses, le degré d'avancement des travaux en cours, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les frais courus.

3. DÉBITEURS

	2024	2023
Clients	371 367 \$	243 424 \$
Provision pour créances douteuses	(27 379)	(27 267)
Client actionnaire (Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord), sans intérêts	6 053	22 662
	350 041 \$	238 819 \$

4. PLACEMENTS

	2024	2023
Coopérative de producteurs de services professionnels - SCF		
1 part sociale	10 \$	10 \$
1 000 parts privilégiées	1 000	1 000
	1 010 \$	1 010 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	1 822 \$	1 549 \$	273 \$	456 \$
Matériel informatique	29 161	25 466	3 695	161
	30 983 \$	27 015 \$	3 968 \$	617 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2024

12

6. EMPRUNT BANCAIRE

	2024	2023
Emprunt bancaire	- \$	- \$

L'emprunt bancaire, d'un montant autorisé de 150 000 \$, porte intérêts au taux préférentiel de la banque plus 0,5 %, est garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des créances, dont des comptes clients d'une valeur comptable nette de 350 041 \$, ainsi que les dépôts au sens de la Loi sur l'assurance-dépôts. L'emprunt est renouvelable en janvier 2025.

7. CRÉDITEURS

	2024	2023
Fournisseurs et frais courus	23 024 \$	38 778 \$
Dû à un actionnaire (Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord), sans intérêts	9 907	19 773
Frais courus	16 640	18 260
Sommes à remettre à l'État	107 370	106 228
Intérêts courus - Société mère	32 244	19 386
Salaires et vacances à payer	251 088	191 675
	440 273 \$	394 100 \$

8. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
Emprunt remboursé au cours de l'exercice	- \$	40 000 \$
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	-	40 000
	- \$	- \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2024

13

9. IMPÔTS FUTURS

Le montant des impôts futurs attribuables à chaque type d'écart temporaire, de pertes fiscales inutilisées et de réductions d'impôts inutilisées se détaille comme suit :

	2024	2023
Immobilisations corporelles	240 \$	600 \$
Pertes autres qu'en capital	34 460	29 100
	34 700 \$	29 700 \$

10. CAPITAL-ACTIONS

Informations sur le capital-actions émis, autorisé en nombre illimité et sans valeur nominale

Actions de catégorie «A», votantes et participantes;

Actions de catégorie «C», votantes, non participantes, rachetables au gré de la société au montant versé.

	2024	2023
Émis		
49 actions de catégorie «A»	49 \$	49 \$
51 actions de catégorie «C»	51	51
	100 \$	100 \$

11. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

	2024	2023
Débiteurs	(111 222) \$	288 600 \$
Travaux en cours	135 263	144 267
Frais payés d'avance	3 493	15 039
Créditeurs	46 173	59 089
	73 707 \$	506 995 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 JUILLET 2024

14

12. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par la société avec un actionnaire (Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord) au cours de l'exercice :

	2024	2023
Produits		
Honoraires	214 475 \$	208 473 \$
Charges		
Sous-traitance	630 305 \$	570 798 \$
Frais de gestion	109 510 \$	91 782 \$
Intérêts et frais bancaires	32 244 \$	26 119 \$
Loyer (Partenariat de l'actionnaire "UPA")	56 023 \$	58 860 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

13. REPORT DE PERTES

La société peut reporter aux fins des impôts des pertes totalisant 279 355 \$ au fédéral et 291 382 \$ au provincial. Les dates d'expiration des périodes pendant lesquelles elle pourra se prévaloir de ces pertes pour réduire ses impôts sont les suivantes :

	Fédéral	Provincial
2041	31 573 \$	43 042 \$
2042	203 852	204 437
2044	43 930	43 903
	279 355 \$	291 382 \$

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la société est exposée au 31 juillet 2024 sont détaillés ci-après.

14. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La société est exposée à ce risque principalement à l'égard de son emprunt bancaire, de ses comptes fournisseurs et de son dû à un actionnaire.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la société à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la société est principalement lié aux débiteurs.

La société consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. La société n'exige généralement pas de caution.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La société est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent la société à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.